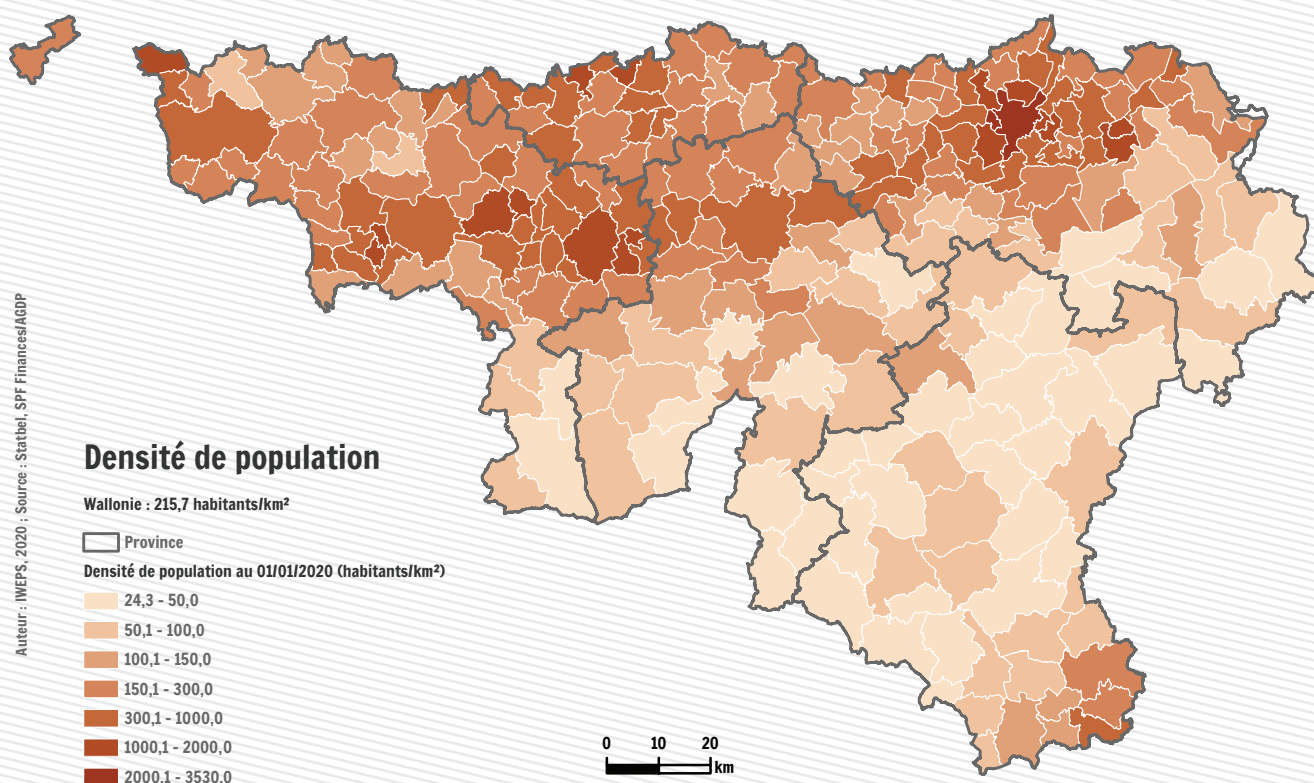


Densité de population

215,7 hab/km² Au 1^{er} janvier 2020, la densité de population wallonne était de 215,7 habitants au km²



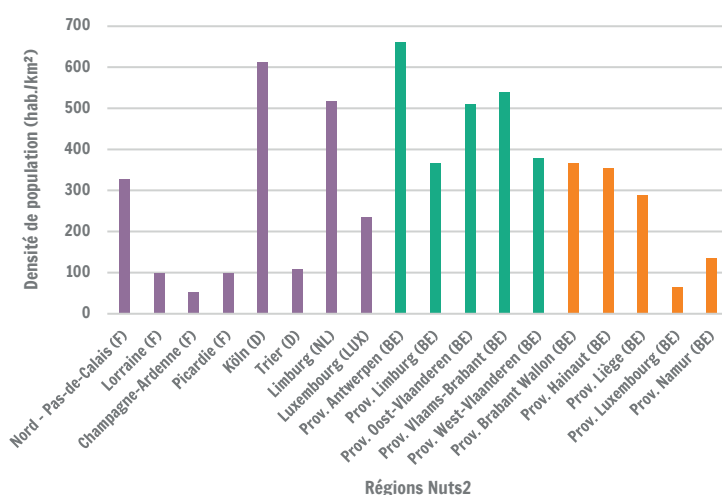
Au 1^{er} janvier 2020, la Wallonie compte 3 645 243 habitants (31,7 % de la population de Belgique) sur un territoire de 16 901 km², ce qui correspond à une densité de population de 215,7 habitants au km². La Wallonie est la région la moins dense de Belgique puisque la densité de la Région flamande est de 487,6 habitants/km² et celle de la Région de Bruxelles-Capitale s'élève à 7 500 habitants/km² (Belgique : 374,9 habitants/km²). La densité de population des trois régions est cependant chaque année en augmentation (depuis 1997) étant donné que leurs populations ne cessent de croître sur des superficies de territoires relativement stables.

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population par commune met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-et-Meuse, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes wallonnes. Un autre ensemble de communes à forte densité se distingue sur la carte au centre et au nord du Brabant wallon. Ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles, dès les années 1950. Une zone de plus forte densité se développe également à l'extrême sud de la province de Luxembourg en raison de l'attractivité des pôles d'emploi du Grand-Duché de Luxembourg.

La partie sud de la Wallonie est beaucoup moins dense avec de nombreuses communes de densité inférieure à 50 habitants/km². Cette occupation du territoire est également clairement identifiée dans la fiche relative à l'utilisation du sol.

Densité de population

Densité de population des unités NUTS2 belges et limitrophes au 01/01/2018



La densité de population des provinces wallonnes montre une variabilité importante entre celle de Luxembourg et celle de Brabant wallon. La densité des unités statistiques voisines présente de forte valeur pour les provinces flamandes et le Limbourg néerlandais, de même que pour le district de Köln. A l'exception du Nord-Pas-de-Calais, les (anciennes) régions françaises limitrophes ont des densités plus comparables à la province de Luxembourg.

Sources : Eurostat

Définitions et sources

La densité de population est le rapport entre la population habitant un territoire et la superficie de ce territoire.

Le mot périurbanisation traduit le mouvement de « retour » ou « fuite » des populations urbaines vers les campagnes, qui provoque une extension progressive de l'urbain sur le territoire, en créant des « cités dortoirs » de plus en plus éloignées des centres d'emploi.

Sources : Statbel et Registre national pour la population et SPF Finances/AGDP pour la superficie des entités administratives

Remarque : A partir de la situation au 01/01/2018, la superficie des communes belges a été recalculée par le SPF Finances/AGDP sur la base de techniques de mesure plus récentes qui donnent une image plus précise de la superficie effective des unités administratives.

Pertinence et limites

La densité de population permet de mettre en évidence les territoires les plus/moins peuplés par unité de surface.

Sa mesure par commune dépend du découpage des limites communales qui détermine la superficie prise en compte au dénominateur. La valeur de densité correspond alors à une moyenne sur l'ensemble du territoire communal et peut cacher de fortes concentrations d'habitants plus locales.

C'est pourquoi des approches plus locales, notamment par pixel de 1 km², sont développées par l'Europe et par l'IWEPs :

<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>.

Pour en savoir plus :

Degré de densité de la population des communes belges :

<http://www.iweps.be/degre-de-densite-de-la-population-des-communes-belges-methode-dg-regio>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2021**